

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance extraordinaire du 5 août 2024, a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnance OCA24-RCA24-19001-007 (Tarification), Ordonnance OCA24-RCA24-19004-004 (Nuisances) et Ordonnance OCA24-RCA24-19002-004 (Occupation du domaine public) afin de permettre la tenue des événements spéciaux de Carrefour jeunesse-emploi Lachine, le 21 août 2024 et du Carrefour d'entraide Lachine Inc., le 30 août 2024

Et ce, en vertu des règlements *RCA24-19001* (Tarification), *RCA24-19004* (Nuisances) et *RCA09-19002* (Occupation du domaine public).

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 août 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine